



Trier plus,
jeter moins

c'est tout bénéf'

JE CONSOMME MIEUX



MOINS D'EMBALLAGES

JE POSE UN STOP PUB



JE DONNE, JE VENDS, JE RÉPARE



MERCI !

JE TRIE BIEN À LA MAISON



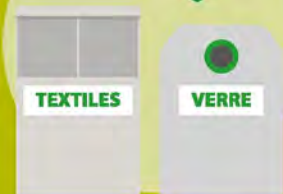
JE PENSE À LA DÉCHETTERIE



Déchetterie

D3E - AMPOULES
HUILES - VÉLOS
DÉCHETS
SPÉCIFIQUES

J'UTILISE DES POINTS TRI PRÈS DE CHEZ MOI



TEXTILES VERRE

ET À LA FIN, JE NE JETTE PRESQUE PLUS RIEN !



Le tri, c'est super chouette !



CALENDRIER HIVER DE LA COLLECTE DES DÉCHETS
FERMENTESCIBLE*
2015/2016

COMMUNES	DATES
Bouxières-aux-Dames, Lay-St-Christophe	Les mercredis : 9 et 23 décembre 2015, 6 et 20 janvier 2016, 3 et 17 février 2016, 2, 16 et 30 mars 2016
Champigneulle, Fouard	Les mardis : 1, 15 et 29 décembre 2015, 12 et 26 janvier 2016, 9 et 23 février 2016, 8 et 22 mars 2016
Custines, Faulx, Malleloy, Marbache, Montenoy, Saizerais	Les jeudis : 3, 17 et 31 décembre 2015, 14 et 28 janvier 2016, 11 et 25 février 2016, 10 et 24 mars 2016
Liverdun	Vendredi 11 et samedi 26 décembre 2015 Les vendredis : 8 et 22 janvier 2016, 5 et 19 février 2016, 4 et 18 mars 2016, 1 avril 2016
Pompey, Millery	Les lundis : 7 et 21 décembre 2015, 4 et 18 janvier 2016, 1, 15 et 29 février 2016, 14 mars 2016, mardi 29 mars 2016

* RESTES ALIMENTAIRES ET DÉCHETS VERTS.

composterie

Pour votre jardin, votre compost vous attend à la composterie. Il vous suffit de présenter votre vignette*. N'oubliez pas de vous munir d'une pelle et d'un récipient.

HORAIRES D'OUVERTURE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 16H (1)
LE SAMEDI DE 10H À 17H
(1) Fermeture à 14h du 15 octobre au 15 avril
ADRESSE LES CHAMPS MOUGENOT
RD 907 - ROUTE DE SAIZERAIS
54820 MARBACHE

déchetterie

N'oubliez pas votre vignette.*

HORAIRES D'OUVERTURE (1)
DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H À 12H30 ET DE 13H30 À 19H (2)
LE SAMEDI DE 10H À 19H (2) DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS DE 10H À 13H
(1) Fermeture le 25 décembre et le 1er janvier (2) Fermeture à 18h du 15 novembre au 15 mars
ADRESSE VOIE DE LA DIGUE - ÉCLUSE DE CLÉVANT - 54390 FROUARD

* Attribuée par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ou en mairie, sur présentation de la carte grise du véhicule.

Bassin de
Pompey
Communauté de communes

Communauté de Communes du Bassin de Pompey
Rue des 4 éléments - BP 60008 - 54340 Pompey
Tél : 03 83 49 81 81
Fax : 03 83 49 81 99

www.bassinpompey.fr

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



ECO EMBALLAGES



Le journal du tri est édité par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey
Directeur de publication : Laurent Trogrlic
Réalisation : Billiotte & Co, Nancy - ISSN 1279-9432
Impression : Atelier Lorrain - 18 000 exemplaires

L'actualité du recyclage du Bassin de Pompey

mon journal

N° 8

Octobre Novembre
Décembre 2015

du tri

et de l'environnement



Tarification incitative

MOINS
ELLE SORT
MOINS ELLE
COÛTE CHER



C'est signé Billiotte & Co | 15202 | décembre 2015 | crédit photo : thinstock® - Eco-System - istockphoto - Bassin de Pompey - DASRI

Bassin de
Pompey
Communauté de communes



Trier plus, jeter moins

c'est tout bénéf'



EDITO

Nous sommes actuellement **au cœur d'un grand changement : produire moins de déchets** pour préserver l'environnement bien sûr, mais également pour éviter une hausse des coûts liés à la collecte, à l'enfouissement et à l'incinération. Coûts qui ne cessent de croître d'année en année et qui seront inmanquablement répercutés sur la collectivité et les ménages. Nous avons pour ce faire une marge de manœuvre importante puisque, **dans nos poubelles, plus de la moitié des déchets peut encore être triée**. Nous pouvons également **consommer différemment** en orientant nos achats vers des produits générant moins d'emballages. Des solutions existent et c'est en ce sens que **nous sommes, que vous êtes, acteurs de ce changement**.

Pour encourager cette action le Bassin de Pompey a décidé d'appliquer une **tarification incitative** pour financer le service de gestion des déchets. Ce nouveau dispositif, mis en place dès 2016, est basé sur la **fréquence de ramassage** de vos ordures ménagères et non pas sur le poids, nous permettra de **récompenser vos efforts**. Nous comptons sur votre participation active et restons à votre écoute attentive.


Odile BEGORRE-MAIRE
Vice-Président

Déléguée à l'environnement et la transition énergétique

**DES OBJECTIFS CHIFFRÉS SUR 5 ANS
SUR LE BASSIN DE POMPEY**

-30%
d'ordures ménagères
résiduelles
(bac gris/couvercle bleu)

+40%
de déchets ménagers
orientés vers
le recyclage



LA TEOMI, C'EST TOUT "BÉNÉF" !

Plus juste : chaque foyer peut, en gérant la sortie de son bac, influencer sur sa production d'ordures ménagères.
Plus responsable : chacun est encouragé à réduire et trier ses déchets en prenant conscience du coût du service. Il préserve également l'environnement en produisant moins de déchets et en consommant moins de matières premières.
Plus efficace : un service optimisé pour répondre aux besoins des habitants tout en maîtrisant les coûts de gestion.

C'est quoi une TEOMi ?

Cette Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) remplace la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) actuellement acquittée par l'ensemble des propriétaires, sur la base de la taxe foncière pour financer le service de gestion des déchets.

Ainsi la TEOM se transforme en TEOMi. L'introduction d'une part incitative a pour objectif de faire bénéficier les ménages des efforts qu'ils réalisent pour trier et réduire leurs déchets. Cette partie variable est calculée en fonction du volume et de la fréquence de ramassage de votre bac à ordures ménagères.
D'où l'importance de trier au mieux ses déchets et de jeter moins !

QUI PAYERA LA TEOMI ?

Tous les habitants du Bassin de Pompey sont concernés.

- > **Je suis propriétaire occupant,** pas de changement, cette taxe est intégrée à ma taxe foncière.
- > **Je suis locataire,** mon propriétaire payera la TEOMi et se chargera de la répercuter dans mes charges.

COMMENT VA-T-ON ÉVALUER MA PRODUCTION DE DÉCHETS ?

- **Pour les habitants équipés d'un bac gris à couvercle bleu pour les ordures ménagères**
Ce bac est équipé d'une puce qui permet d'enregistrer son nombre de levées par le camion de collecte.

A RETENIR C'est le volume du bac et le nombre de levées qui permet de déterminer la part incitative et ainsi de récompenser les efforts de chacun. Le poids des déchets n'est pas pris en compte dans le calcul de la TEOMi. **L'essentiel est donc de sortir son bac ordures ménagères uniquement lorsqu'il est PLEIN.**

• Quand vais-je être équipé d'un bac pucé ?

Sur le Bassin de Pompey, l'ensemble du parc de bacs pour ordures ménagères est renouvelé au plus tard **fin janvier 2016**. À défaut, merci de contacter le service environnemental du Bassin de Pompey.

• Comment reconnaître mon bac ?

Un numéro à 6 chiffres est attribué à chaque bac et gravé à l'arrière du bac ; il est conseillé de le relever. Un autocollant à coller sur votre poubelle vous est fourni avec ce journal du tri pour mieux l'identifier.

• Pourquoi changer les bacs ?

Le parc de bac avait une moyenne d'âge de 10 ans, l'installation d'une puce sur des bacs anciens aurait été beaucoup plus onéreuse et compliquée. Les anciens bacs sont recyclés en matière première plastique.

ET SI JE N'AI PAS DE BAC ?

• Pour les quelques secteurs où la mise en place de ces équipements n'est pas possible

Pour des raisons techniques ou de sécurité, des sacs spécifiques payants seront proposés pour la collecte des ordures ménagères résiduelles. Seuls ces sacs seront collectés par le prestataire. L'achat des sacs correspond à la part incitative de la TEOMi.

• Pour les habitants concernés par les conteneurs enterrés

Ils recevront des badges permettant un accès individualisé aux conteneurs enterrés à ordures ménagères permettant de mesurer leur production annuelle.

• Pour les habitants dont l'immeuble d'habitation est équipé de bacs collectifs

L'enjeu est collectif, la TEOMi de l'ensemble des occupants de l'immeuble sera répartie par le bailleur entre les locataires.

Pour toute question le service
environnement est à votre écoute
au **03.83.49.81.53.**
et sur
www.bassinpompey.fr

